

Calendrier 2026 à disposition

Si vous souhaitez conserver une version papier du calendrier de collecte 2026, nous vous invitons à reporter vos jours de collecte sur le calendrier ci-dessous.

Collecte jours fériés sauf La-Tranche-sur-mer (seulement le 1^{er} janvier) : Du 1^{er} au 3 janvier, le 1^{er} mai ainsi que le 25 décembre toutes les tournées sont décalées d'une journée. (Ex: mon jour de collecte habituel est le vendredi, lors de la semaine du 1er janvier, mon jour de collecte deviendra le samedi).

Semaine paire

Semaine impaire

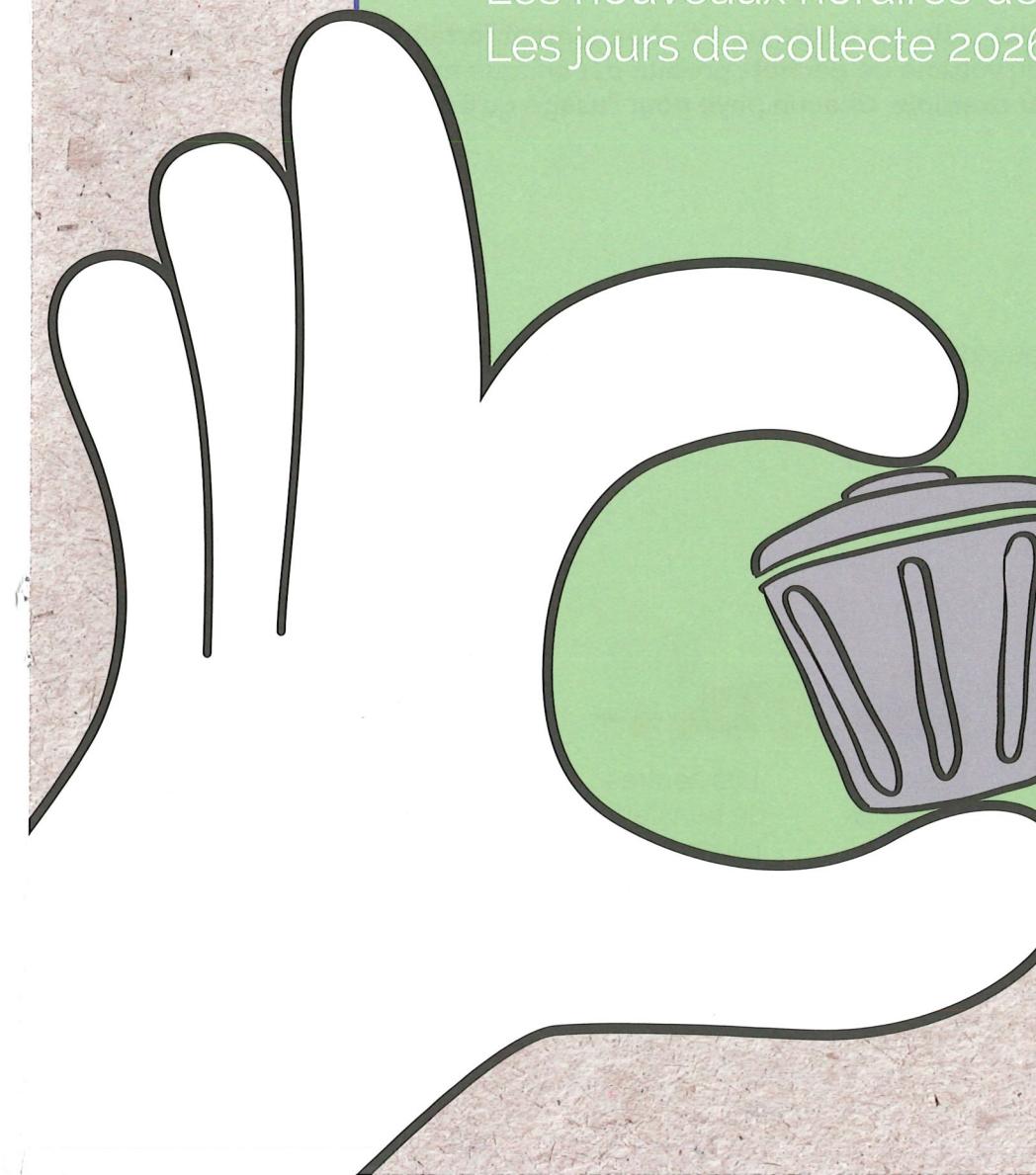
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
01 JEU 02 VEN 03 SAM 04 DIM 05 LUN 06 MAR 07 MER 08 JEU 09 VEN 10 SAM 11 DIM 12 LUN 13 MAR 14 MER 15 JEU 16 VEN 17 SAM 18 DIM 19 LUN 20 MAR 21 MER 22 JEU 23 VEN 24 SAM 25 DIM 26 LUN 27 MAR 28 MER 29 JEU 30 VEN 31 SAM	01 DIM 02 LUN 03 MAR 04 MER 05 JEU 06 VEN 07 SAM 08 DIM 09 LUN 10 MAR 11 MER 12 JEU 13 VEN 14 SAM 15 DIM 16 LUN 17 MAR 18 MER 19 JEU 20 VEN 21 SAM 22 DIM 23 LUN 24 MAR 25 MER 26 JEU 27 VEN 28 SAM 29 DIM 30 LUN 31 MAR	01 DIM 02 LUN 03 MAR 04 SAM 05 DIM 06 LUN 07 MAR 08 VEN 09 SAM 10 VEN 11 LUN 12 MAR 13 LUN 14 MAR 15 MER 16 JEU 17 MAR 18 SAM 19 DIM 20 LUN 21 MAR 22 MER 23 SAM 24 DIM 25 LUN 26 MAR 27 LUN 28 MAR 29 MER 30 SAM 31 DIM	01 MER 02 SAM 03 DIM 04 LUN 05 MAR 06 MER 07 JEU 08 MER 09 SAM 10 MER 11 LUN 12 MAR 13 MER 14 JEU 15 VEN 16 SAM 17 DIM 18 LUN 19 MAR 20 MER 21 DIM 22 VEN 23 JEU 24 DIM 25 SAM 26 VEN 27 MER 28 MAR 29 VEN 30 SAM 31 DIM	01 LUN 02 MAR 03 MER 04 SAM 05 VEN 06 SAM 07 DIM 08 LUN 09 MAR 10 VEN 11 JEU 12 VEN 13 SAM 14 DIM 15 LUN 16 MAR 17 MER 18 SAM 19 VEN 20 SAM 21 DIM 22 LUN 23 MAR 24 DIM 25 LUN 26 MAR 27 LUN 28 MAR 29 LUN 30 MAR 31 LUN	01 SAM 02 JEU 03 VEN 04 SAM 05 MER 06 JEU 07 MAR 08 MER 09 MAR 10 VEN 11 SAM 12 DIM 13 SAM 14 MAR 15 MER 16 JEU 17 VEN 18 SAM 19 MER 20 JEU 21 MAR 22 MER 23 SAM 24 VEN 25 SAM 26 DIM 27 SAM 28 DIM 29 LUN 30 MAR 31 SAM	01 MAR 02 MER 03 JEU 04 VEN 05 SAM 06 SAM 07 MER 08 MAR 09 MER 10 SAM 11 DIM 12 SAM 13 JEU 14 LUN 15 MAR 16 MER 17 LUN 18 SAM 19 MER 20 JEU 21 MER 22 MAR 23 MER 24 JEU 25 MER 26 LUN 27 JEU 28 MER 29 MAR 30 MER 31 SAM	01 JEU 02 VEN 03 SAM 04 MER 05 JEU 06 SAM 07 MER 08 JEU 09 VEN 10 MAR 11 JEU 12 SAM 13 VEN 14 SAM 15 DIM 16 VEN 17 JEU 18 MER 19 SAM 20 VEN 21 SAM 22 DIM 23 LUN 24 MAR 25 MER 26 SAM 27 MER 28 SAM 29 JEU 30 VEN 31 SAM	01 DIM 02 LUN 03 MAR 04 MER 05 JEU 06 SAM 07 MER 08 JEU 09 VEN 10 MAR 11 MER 12 JEU 13 VEN 14 SAM 15 DIM 16 VEN 17 SAM 18 MER 19 JEU 20 VEN 21 SAM 22 DIM 23 LUN 24 MAR 25 MER 26 SAM 27 MER 28 SAM 29 MAR 30 MER 31 SAM	01 MAR 02 MER 03 JEU 04 VEN 05 SAM 06 VEN 07 SAM 08 DIM 09 LUN 10 MAR 11 MER 12 JEU 13 VEN 14 LUN 15 MAR 16 MER 17 MAR 18 MER 19 SAM 20 VEN 21 SAM 22 DIM 23 LUN 24 MAR 25 MER 26 SAM 27 VEN 28 SAM 29 MAR 30 MER 31 JEU		



LES DÉCHETS EN 2026

Informations officielles sur :

Les nouvelles modalités de facturation
Les nouveaux horaires de déchèteries
Les jours de collecte 2026



PASSAGE À LA REDEVANCE INCITATIVE

C'est quoi ?

Jusqu'à présent, la gestion des déchets ménagers était financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), basée sur la valeur fiscale du logement. Ce système ne correspond pas à l'usage réel du service des déchets de chaque ménage.

Par exemple



Une personne âgée qui se retrouvait seule dans une maison continuait de payer une somme importante, même si elle produisait peu de déchets.

La redevance incitative est plus juste : elle est basée sur un abonnement forfaitaire (part fixe) et sur une part variable qui dépend du volume de déchets produit par chaque ménage, dans la même logique que l'eau et l'électricité par exemple. Chacun paye pour l'usage qu'il fait du service.

C'est quand ?

A partir du **1er janvier 2026**, pour tous (particuliers, professionnels, administrations...)

Ça finance quoi ?



Les bacs et les Points d'Apport Volontaire (PAV)



La collecte des ordures ménagères et des emballages (camions, personnel, essence...)



Les déchèteries



Les centres de transferts de déchets, le transport

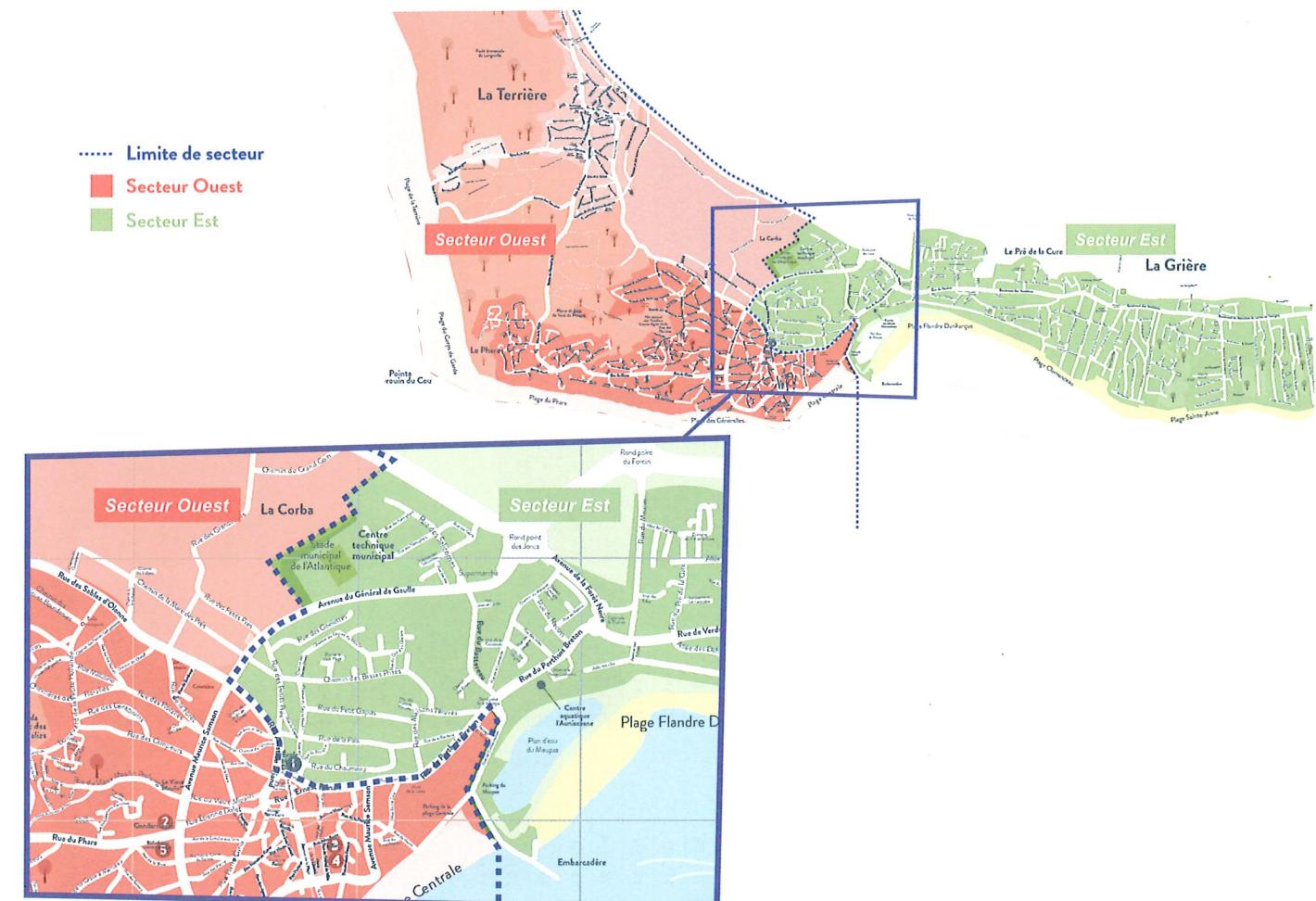


Le traitement des déchets, l'enfouissement en site contrôlé



La prévention et les frais de structure

CARTE DES SECTEURS DE LA TRANCHE-SUR-MER



COLLECTE JOURS FÉRIÉS : Du 1^{er} au 3 janvier, le 1^{er} mai ainsi que le 25 décembre toutes les tournées sont décalées d'une journée. (Ex : mon jour de collecte habituel est le vendredi, lors de la semaine du 1^{er} janvier, mon jour de collecte deviendra le samedi).

● Tous les sacs d'ordures ménagères doivent être obligatoirement dans des bacs avec couvercles fermés.

Professionnels métiers de bouche à la Tranche-sur-Mer et à L'Aiguillon-la-Presqu'île : veuillez consulter vos jours de collecte sur www.cc-sudvendeelittoral.fr/professionnels/

Sud Vendée Littoral reste à votre écoute

www.cc-sudvendeelittoral.fr
02 49 58 00 99 / dechets@sudvendeelittoral.fr

 **Trivalis**
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

Communauté de communes Sud Vendée Littoral
107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 85400 Luçon

 **CITE**

CALENDRIER DE COLLECTE 2026

Les jours de collecte sont effectifs dès le 29 décembre 2025

GRUES

 Changement jour de collecte

Ordure ménagères

Tous les vendredis en semaine impaire

Emballages

Tous les vendredis en semaine paire

Lieu-dit Les Rives du Lay voir **L'Aiguillon-la-Presqu'île**

SAINT-MICHEL-EN-L'HERM

 Changement jour de collecte

Basse saison (Du 29/12/25 au 12/04/26 et du 14/09/26 à la fin de l'année)

Ordure ménagères

Tous les lundis en semaine paire

Emballages

Tous les lundis en semaine impaire

Lieu-dit Les Chauds voir **Triaize**

Lieu-dit Les Chaussées collecté avec **Saint-Denis-du-Payré**. Les ordures ménagères les vendredis en semaine impaire et les emballages les vendredis en semaine paire

TRIAIZE

Ordure ménagères

Tous les lundis en semaine paire

Emballages

Tous les lundis en semaine impaire

L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE

Basse saison (Du 29/12/25 au 12/04/26 et du 14/09/26 à la fin de l'année)

Ordure ménagères

Tous les lundis en semaine paire

Emballages

Tous les lundis en semaine impaire

LA TRANCHE-SUR-MER

 Changement jour de collecte

SECTEUR OUEST

Basse saison (Du 01/10 au 31/03)

Ordure ménagères

Tous les lundis

Emballages

Tous les mercredis

SECTEUR EST

Basse saison (Du 01/10 au 31/03)

Ordure ménagères

Tous les mardis

Emballages

Tous les jeudis

Attention - secteur Est, un seul jour férié est impacté : les emballages seront collectés le vendredi 2 janvier

LUÇON

Ordure ménagères

Tous les mardis

Emballages

Tous les mercredis en semaine paire

La Marguerite voir **Triaize**

SAINT-MICHEL-EN-L'HERM

Haute saison (Du 13/04/26 au 13/09/26)

Ordure ménagères

Tous les lundis

Emballages

Tous les lundis

Lieu-dit Les Chauds voir **Triaize**

Lieu-dit Les Chaussées collecté avec **Saint-Denis-du-Payré**. Les ordures ménagères les vendredis en semaine impaire et les emballages les vendredis en semaine paire

L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE

Mi saison (Du 13/04/26 au 05/07/26 et du 31/08/26 au 13/09/26)

Ordure ménagères

Tous les lundis

Emballages

Tous les lundis

Haute saison (Du 06/07/26 au 29/08/26)

Ordure ménagères

Tous les lundis et vendredis

Emballages

Tous les lundis

LA TRANCHE-SUR-MER

Haute saison (Du 01/04 au 30/09)

Ordure ménagères

Tous les lundis et vendredis

Emballages

Tous les mercredis

SECTEUR OUEST

Haute saison (Du 01/04 au 30/09)

Ordure ménagères

Tous les mardis et samedis

Emballages

Tous les jeudis

Ça sert à quoi ?

Ce système équitable a été mis en place depuis longtemps dans de nombreux territoires. Le résultat, c'est une meilleure pratique du tri et une réduction des ordures ménagères. Chacun devient acteur de sa facture en ayant une vision précise de sa production de déchets, ce qui crée une dynamique collective positive pour l'environnement.

A savoir : les consignes de tri et les fréquences de passage des camions sont inchangées pour les ordures ménagères et les emballages.

Comment ça marche ?

Votre abonnement annuel (part fixe) comprend un forfait de :

14

collectes d'ordures ménagères en porte-à-porte

18

passages en déchèteries

Au-delà de ce forfait, les collectes et passages en déchèteries supplémentaires sont possibles et sont facturés à l'unité.

La fréquence de collecte des emballages n'a pas d'impact sur votre facture !

Tarifs particuliers

La dotation en bac est déterminée par le service en fonction de la composition du foyer :

Votre bac ordures ménagères	80 litres (1 personne)	120 litres (2-3 personnes)	140 litres (2-3 personnes)	180 litres (4-5 personnes)	240 litres (6 personnes et +)
Votre abonnement annuel	180 €	220 €	242 €	283 €	345 €
Tarif par collecte hors-forfait (au-delà de 14)	2,60 €	4 €	4,60 €	6 €	8 €
Tarif par passage en déchèteries hors-forfait (au-delà de 18)	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

Échéances de facturation

La redevance vous sera facturée en deux fois en juillet 2026 et janvier 2027.

Des exemples pour comprendre :



Une personne seule qui sortirait son bac de 80 litres 13 fois et irait 6 fois en déchèterie payerait : 180 € pour l'année (part fixe uniquement), l'équivalent de 15€ / mois.



Une famille de 4 personnes qui sortirait 15 fois son bac ordures ménagères de 180 litres dans l'année et irait 12 fois en déchèterie payerait : 283 € de part fixe + 6 € de part variable pour la 15ème collecte hors-forfait, soit en tout 289 € pour l'année, l'équivalent de 24 € / mois.

Si vous habitez Luçon, La Tranche-sur-Mer, Saint-Michel-en-l'Herm, Triaize, L'Aiguillon-la-Presqu'île ou Grues et que...

vous n'avez pas de place pour stocker un bac ordures ménagères

Renseignez-vous sur l'abonnement 100% points d'apport volontaire (PAV) sur www.sudvendeelittoral.fr/dechets/

vous êtes en résidence secondaire

Vous bénéficiez des collectes en porte à porte. Vous avez également la possibilité de déposer, selon conditions, vos ordures ménagères en points d'apport volontaire, pour la somme de 2 € / dépôt : www.sudvendeelittoral.fr/dechets/

Retrouvez l'emplacement des points d'apport volontaire sur :

www.cc-sudvendeelittoral.fr/consignes-de-tri/

Si vous êtes un professionnel, une administration, ou si vous partagez des bacs collectifs avec d'autres foyers :

Consultez le détail des tarifs sur www.cc-sudvendeelittoral.fr/dechets/ ou contactez le service déchets : dechets@sudvendeelittoral.fr



Vous êtes propriétaire et vous payez votre taxe foncière et votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères mensuellement ?

Pensez à ajuster vos mensualités auprès des impôts pour éviter d'avancer votre TEOM 2026.



D'autres questions ? Consultez notre FAQ :
www.cc-sudvendeelittoral.fr/service-dechets-mode-demploi/

DÉCHÈTERIES : EN 2026, LES HORAIRES CHANGENT

Les horaires ont été simplifiés pour mieux prendre en compte vos besoins. Toutes les déchèteries sont désormais ouvertes le samedi toute la journée.

Les déchèteries seront fermées tous les jours fériés ainsi que le 15 janvier.

Du 1^{er} novembre au 31 mars

HORAIRES D'HIVER	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Les Magnils-Reigniers	10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
Mareuil-sur-Lay-Dissais		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
Chaillé-les-Marais		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30	10h-12h30 14h-16h30
Champagné-les-Marais			10h-12h30 14h-16h30			10h-12h30 14h-16h30
Saint-Michel-en-l'Herm		10h-12h30 14h-16h30				10h-12h30 14h-16h30
La Tranche-sur-mer		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
L'Aiguillon-la-Presqu'île	10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
La Chapelle-Themer			10h-12h30 14h-16h30			10h-12h30 14h-16h30
Sainte-Gemme-la-Plaine		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30
Saint-Jean-d'Hermine		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30

Du 1^{er} avril au 31 octobre

HORAIRES D'ÉTÉ	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Les Magnils-Reigniers	9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
Mareuil-sur-Lay-Dissais		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
Chaillé-les-Marais		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30	9h15-12h30 14h-17h45
Champagné-les-Marais			9h15-12h30 14h-17h45			9h15-12h30 14h-17h45
Saint-Michel-en-l'Herm		9h15-12h30 14h-17h45				9h15-12h30 14h-17h45
La Tranche-sur-mer		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
L'Aiguillon-la-Presqu'île	9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
La Chapelle-Themer			9h15-12h30 14h-17h45			9h15-12h30 14h-17h45
Sainte-Gemme-la-Plaine		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45
Saint-Jean-d'Hermine		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45